

CHALLENGE DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

RÈGLEMENT

COURSES

Le challenge prend en compte automatiquement les coureurs classés dans l'une des épreuves au programme des courses et marche « pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » du 22/11/2024 :

- 10 km : 10 000 mètres,
- 5 km : 5 000 mètres,
- Marche : 5 000 mètres.

CLASSEMENT PAR COMMUNE : CHALLENGE DU NOMBRE



Ils récompensent la première ville dans chacune des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Communes de moins de 1 000 habitants,
- Catégorie 2 : Communes de 1 000 à 5 000 habitants,
- Catégorie 3 : Communes de 5 000 à 20 000 habitants,
- Catégorie 4 : Communes de plus de 20 000 habitants.

Pour chacune des catégories, le mode de classement est le suivant :

1. 10 points pour le 10 kilomètres,
2. 5 points pour le 5 kilomètres (marche ou course),

* Ratios = {Total de points / nombre d'habitants} x 1 000. Classement des ratios par ordre décroissant.

NOTA

- Fera foi le lieu d'habitation indiqué sur la fiche d'inscription.
- Le document "INSEE 2018" servira de référence pour le nombre d'habitants de chaque commune.
- Le challenge s'adresse aux seules 95 communes répertoriées constituant la MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE.

UNE CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE : CHALLENGE DES COMMUNES DE LA MEL



Organisée à 20h45, cette cérémonie aura pour objet de récompenser les challenges du nombre :

- « Entreprises et des Communes ».

PRÉSENTATION

Informations :

https://www.njuko.net/stopvff2024/select_competition

Inscriptions :

https://www.njuko.net/stopvff2024/select_competition

Aftermovie 2023:

<https://www.youtube.com/watch?v=eZR3Wj7YLa0>